

La Directrice,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 6143-7 et les articles D. 6143-33 à 6143-35 et l'article R. 6143-38 ;

Vu la nomination de M. Mohamed EL AMOUMI au poste de responsable des admissions ;

DECIDE :

Article 1 : Une délégation de signature est donnée à Monsieur Mohamed EL AMOUMI, Responsable du service des admissions, à l'effet de signer, pour et au nom de Madame Mélanie VIATOUX, Directrice, les actes de gestion courante du service des admissions, notamment les documents suivants :

- émission des titres de recette ;
- certificat d'hospitalisation ;
- déclaration de naissance et de décès ;
- copie de titre de recettes ou document certifié conforme à l'original ;
- demande de renseignements, d'acompte de frais d'hospitalisation ;
- facture de téléphone, de consultations externes, de frais de chambre mortuaire ;
- état récapitulatif des produits vendus en régie ;
- feuille de maladie pour les produits pharmaceutiques ;
- formulaire de transport de corps avant mise en bière.

Article 2 : L'article 3 de la décision portant délégation de signature n°03/2020 de la Directrice du Centre Hospitalier de Saverne est abrogé.

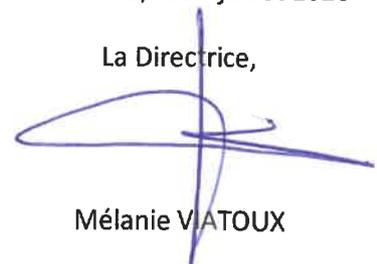
Article 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur Mohamed EL AMOUMI. Copie en sera adressée aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'à Madame le Trésorier principal de l'établissement.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin ainsi que sur le site internet de l'établissement. Elle prendra effet le jour de sa publication.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saverne, le 17 juillet 2020

La Directrice,



Mélanie VIATOUX